

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair): 1. M. Michael Enright, employé à Montréal sur le canal de Lachine, a été remercié de ses services. 2. Oui. 3. A la demande des députés du district de Montréal. 4. Aucune plainte écrite n'a été envoyée au ministère.

M. GANONG :—

1. Est-il vrai que Michael Behan, garde-magasin sur le canal de Lachine, à Montréal, a été destitué, le 30 avril dernier, sans avis préalable? 2. A-t-il été ainsi destitué par ordre du ministre des Chemins de fer et Canaux? 3. Sur la recommandation de qui la destitution a-t-elle été faite? 4. Pourquoi a-t-il été ainsi destitué?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX : 1. Michael Behan, garde-magasin sur le canal de Lachine, a été congédié le 30 avril dernier. 2. Oui. 3. A la demande des députés du district de Montréal. 4. Aucune plainte n'a été envoyée au ministère.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER :—

A. Les hommes suivants, ou quelqu'un d'entre eux, et lesquels (s'il en est) ont-ils été renvoyés du service de l'Intercolonial; 1. Alexander Stewart, contremaître des cantonniers à Linwood, Antigonish; 2. John Chisholm, cantonnier à Heatherton, Antigonish; 3. Finlay Chisholm, contremaître des cantonniers, Rivière James, Antigonish? B. S'il y a eu destitution, une enquête a-t-elle été faite avant leur renvoi, et de quelle nature était l'enquête? C. Combien de temps ces hommes ont-ils été au service du gouvernement, et quels étaient leurs états de service sous le rapport de la compétence et de la conduite?

Le MINISTRE DES CHEMINS DE FER ET CANAUX (M. Blair): Alexander Stewart, contremaître des cantonniers à Linwood, Antigonish, a été renvoyé le 7 janvier dernier. B. Aucune enquête n'a été jugée nécessaire, car il a été déclaré explicitement et positivement par M. McIsaac, M.P., que Alexander Stewart avait violé le règlement adopté relativement aux employés publics. (C.) Il était au service du gouvernement depuis septembre 1880. Aucune plainte n'a été portée contre lui. 2. John Chisholm, cantonnier à Heatherton, Antigonish, a été renvoyé le 2 novembre dernier sur la déclaration de M. McIsaac, M.P., portant que Chisholm avait pris une part active aux dernières élections générales, et que sa conduite avait été agressive.

Il n'y a pas eu d'enquête. Il était au service du gouvernement depuis le mois d'août 1884. Aucune plainte n'a été portée contre lui. 3. Finlay Chisholm, contremaître des cantonniers à James River, Antigonish, a été remercié le 18 novembre dernier, sur l'énoncé de M. McIsaac, M.P., portant qu'il avait pris une part active aux dernières élections générales, et que sa conduite avait été agressive. Il n'y a pas eu d'enquête. Il était au service du gouvernement depuis le mois de juin 1879.

L'un d'eux était à l'emploi du gouvernement depuis 1880, et jamais une plainte n'avait été portée contre lui; cependant, il fut destitué parce que M. McIsaac avait prétendu qu'il avait pris une part active aux élections. Ces employés ont été congédiés pour des raisons politiques, sans forme de procès, et sans que des accusations directes aient été portées contre eux. Dans cette seule colonne des "Débats" nous avons la preuve

que le gouvernement libéral a destitué douze employés, à la demande de députés libéraux.

L'honorable député de Cumberland et ses amis, sont fiers de pareils exploits. Nous ne sommes pas surpris de voir certains députés prêcher une pareille doctrine, mais quand on voit des hommes éminents comme le ministre des Finances, le directeur général des Postes et le ministre des Chemins de fer et Canaux faire cause commune avec eux, c'est plus que déplorable. C'est absolument comme si ces ministres se levaient et déclaraient publiquement: Voici la politique du gouvernement libéral: Si quelqu'un veut avoir un emploi du gouvernement, retribué à même le trésor public, la seule garantie importante qu'on exige de lui, c'est qu'il soit un ami du parti libéral.

L'honorable M. FIELDING: L'honorable député m'attribue-t-il ces paroles? Prétend-il sérieusement que j'ai dit que la principale ou l'unique qualité est que le candidat appartienne au parti libéral?

M. BLAIN: Je n'ai pas dit que c'étaient les paroles dont l'honorable ministre s'est servi.

L'honorable M. FIELDING: L'honorable député prétend-il que c'est cette idée que j'ai exprimée, ou que j'ai dit quelque chose de semblable? S'il a écouté ce que j'ai dit, il doit savoir que j'ai expliqué clairement qu'il faut d'abord tenir compte de la conduite et des aptitudes du candidat, et qu'après s'être assuré de cela, la préférence doit être donnée aux libéraux.

M. BLAIN: L'honorable ministre des Finances ne prétend pas qu'il est arrivé une seule fois, depuis l'avènement du gouvernement actuel, que lorsque deux candidats, l'un conservateur et l'autre libéral, ont sollicité la même place, le conservateur a été choisi de préférence au libéral, même si ses aptitudes étaient supérieures.

L'honorable M. FIELDING: Je dis que je ne connais pas un seul cas où celui qui a été nommé à un emploi quelconque n'était pas compétent et capable de remplir les devoirs de sa charge. Si un homme incapable de remplir ses fonctions avait été nommé à un emploi quelconque, le cas pourrait être discutable, mais je répète qu'entre deux concurrents d'égale valeur, la coutume a toujours été, depuis la Confédération, de donner la préférence au partisan du gouvernement du jour, et j'espère qu'on ne renoncera pas à cette coutume.

M. BLAIN: L'honorable ministre expose la politique de son parti.

M. GALLIHER: Certainement; et s'il agissait autrement, j'aurais une piètre opinion de lui.

M. BLAIN: Mon honorable ami dit qu'il n'aurait pas une bonne opinion du ministre s'il ne le faisait pas.